

Délégation Territoriale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par : Elisabeth JAULIN
Courriel : elisabeth.jaulin@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 70 84
Télécopie : 01 41 60 71 39

Réf :
PJ :

Date : 05 octobre 2012

Objet : préparation de la CT du 12.10.2012

Relevé de décisions du Bureau de la conférence de territoire du 05 octobre 2012
Lieu : DT 93 ARS

Présents : Membres du bureau :
Mr LAPORTE, Président CT
Dr FELLOUS, vice-président
Dr GOMBEAUD, URPS
Mr BOUIS, représentant usagers
Mme SOULIÉ, représentante usagers
Mme DERMER, Représentante établissements de santé
Mr CORROY, Représentant associations (PH)
Dr ZARKA, Représentant établissements de santé
Mr ABRAHAM

Membres de la CT :
Pr PISSARRO, Représentant des collectivités territoriales et leurs Gpts
Dr SENTOU, Représentant établissements de santé privés

DT ARS : Mr KIRSCHEN, Mme JACQUEMOIRE, M. BOUHAFS,
Mme DURAND

Mr LAPORTE a rappelé des conditions de travail difficiles qu'ont mené le bureau et la conférence de territoire en raison du volume de travaux à traiter.

Concernant l'analyse du SROS Hospitalier, le Docteur GOMBEAUD explique qu'il y a des mots qui manquent :

- le projet médical n'apparaît pas
- une insuffisance des implantations.

Le Docteur SANTOU (CCN) président de CME, trouve qu'il y a un problème de démographie médicale majeur.

Mr Laporte propose qu'à la plénière du 12 octobre, soit adopté l'écrit de Monsieur FEUTRIE. Il demande également au nom du Conseil Général, de repousser le calendrier.

Mme DERMER demande à ce que l'on propose des pistes.
Au cours de la plénière du 12 octobre, il faut montrer les évolutions de ce SROS.

Dr ZARKA précise que l'APHP de Paris débauche nos PH !, sujet important qui impacte nos hôpitaux.

Il y a peut être un besoin en Soins de Suite et de Réadaptation (appareil respiratoire)

Dr FELLOUS, effectivement la démographie médicale est inquiétante, à titre d'exemple : sur 400 inscrits seuls 100 restent en Seine-Saint-Denis.

Dr GOMBEAUD, expose 2 problèmes :

- le lien villes/hopitaux ?
- l'accessibilité financière.

Mme DERMER : concernant la PMI, quelle est la politique du Conseil Général ?

L'ARS renforce les maternités publiques au détriment des maternités privées.

Les PMI travaillent beaucoup avec les maternités publiques mais cela impacte sur les maternités privées.

Mme SOULIE, on note une absence de la psychiatrie, il faut davantage les associer.

Le secrétariat de la conférence